

# Sortir du Bois, 4<sup>ème</sup> édition

dans les jardins de la caserne Mellinet à Nantes



*Loona Sire, "Les rêveurs", Strasbourg 2021, Parc de la Gaudinière (Nantes), exposition Sortir du Bois #3, 2024*

Un projet porté par :

**WILD  
SIDE**

Grâce au soutien de :

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
VILLE DE  
**Nantes**

# RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS

## SORTIR DU BOIS N°4

L'association [Wild Side](#) organise la 4<sup>ème</sup> édition de *Sortir du Bois* et lance un appel à projets permettant à des artistes émergents de bénéficier d'un accompagnement professionnel et de participer à une **exposition collective extérieure sur le site de la caserne Mellinet à Nantes, du 01 septembre au 02 novembre 2025**. L'appel à projets est ouvert du 07 avril à 18h au 25 mai 2025 à 12h.

Les artistes bénéficieront **d'une bourse de 1 750 € (1 250 € pour la production + 500 € de rémunération)** et d'un **accompagnement à la professionnalisation** :

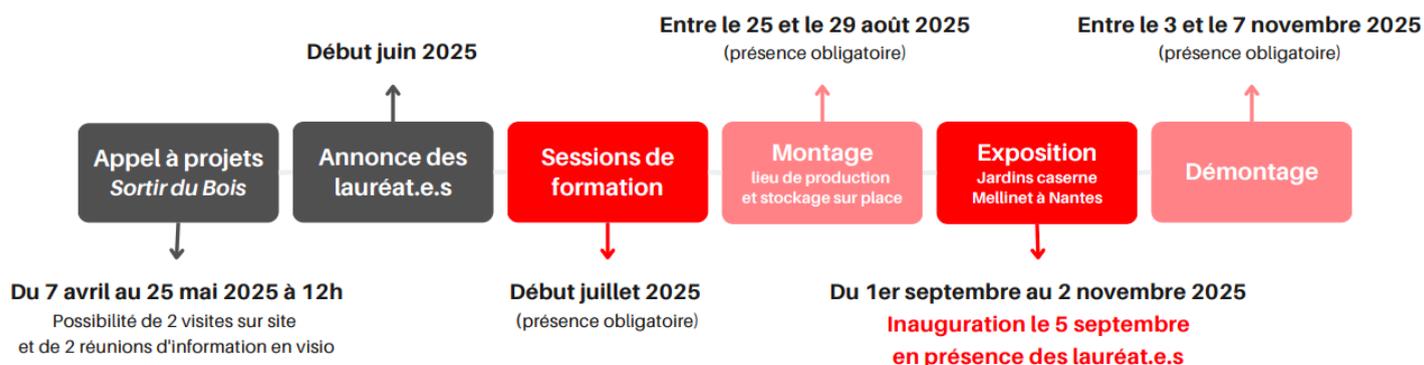
- aide à l'écriture de la démarche artistique et biographique,
- formation à la médiation orale,
- accompagnement administratif sur le statut d'artiste-auteur,
- accompagnement technique pour la réalisation de l'œuvre exposée,
- mise à disposition d'un lieu de production sur site (du 25 août au 29 août)

Les candidat·es sont invité·es à déposer leur candidature via un formulaire accessible à la fin du présent document. Les dossiers seront étudiés par un comité de sélection composé des parties prenantes du projet.

Le projet bénéficie du soutien de la Direction Nature et Jardins de la ville de Nantes, de la Direction de la Culture de la Ville de Nantes, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire et des Factotum.

L'exposition s'appuie sur la mobilisation de partenaires locaux tels que l'agence Amac, l'association ALL Ready Made, la galerie le Rayon Vert, le Pôle arts visuels Pays de la Loire.

Pendant l'appel à projets, sont proposées **2 visites sur site et 2 réunions d'information en visioconférence** destinées à répondre aux différentes interrogations des candidat·es (dates et accès au formulaire d'inscription en [section 8 "Les liens externes"](#) à la fin de ce document).



## SORTIR DU BOIS 2024 du 28 juin au 22 septembre

La 3<sup>ème</sup> édition de Sortir du Bois a retenu 4 projets parmi 34 candidatures. Les lauréat.e.s suivant.e.s ont pu exposer sur le site du Parc de la Gaudinière (Nantes, 44) : Matteo Tassan, Lou Motin, Louise Perrussel et Loona Sire.



## SORTIR DU BOIS 2022 du 9 juillet au 18 septembre

La 2<sup>ème</sup> édition de Sortir du Bois a retenu 6 projets parmi 32 candidatures. Les lauréats suivants ont pu exposer sur le site de Transfert (Rezé, 44) : Claire Tesson, Collectif Hydre, Améliane Jouve, Raphaëlle Duquesnoy, Anaïs Lapel et Olivier Tenedor.



## **SORTIR DU BOIS 2021** du 2 juillet au 26 septembre

La 1<sup>ère</sup> édition de *Sortir du Bois* a retenu 5 projets parmi 58 candidatures. Les lauréats suivants ont pu exposer sur le site de Transfert (Rezé, 44) : Virginie Cavalier, Marion Dallibert, l'Atelier Tour de la Terre, Romain le Badezet et le collectif -us (Élodie Alain et Aïda Lorrain).



## **Sommaire**

<b>1 - Présentation de l'association Wild Side</b>	<b>6</b>
<b>2 - Intitulé de l'exposition - Sortir du Bois</b>	<b>6</b>
<b>3 - Présentation du lieu de l'exposition - Les Jardins de la Caserne Mellinet</b>	<b>6</b>
<b>4 - Les objectifs du projet</b>	<b>9</b>
<b>5 - Les conditions générales</b>	<b>10</b>
5.1 Concernant la bourse	10
5.2 Concernant l'accompagnement	10
5.3 Concernant les artistes	10
5.4 Concernant les œuvres	11
5.5 Concernant le lieu	11
5.6 Concernant la sélection des projets	12
<b>6 - Démarches de candidature</b>	<b>13</b>
<b>7 - Les partenaires</b>	<b>14</b>
<b>8 - Les liens externes</b>	<b>15</b>

# CAHIER DES CHARGES

## 1 - Présentation de l'association *Wild Side*

L'association nantaise *Wild Side* développe des projets artistiques basés sur une approche partenariale, la mutualisation des compétences et le décroisement des univers.

### Son ambition

- Donner une visibilité à des artistes émergents
- Rompre l'isolement des créateurs
- Développer un parcours d'incubation d'artistes

La quatrième édition de *Sortir du Bois* s'inscrit, dans la même veine que les trois précédentes, en veillant à contribuer à la **professionnalisation d'artistes émergents** en mettant à leur disposition des moyens humains et financiers. Cette initiative affirme encore plus cette année la nécessité d'espaces de création et de diffusion au regard d'un contexte de restrictions budgétaires sans précédent impactant le secteur de la culture en Pays de la Loire. L'association est présente sur [Facebook](#) et [Instagram](#)

## 2 - Intitulé de l'exposition - *Sortir du Bois*

*Apparaître au grand jour - Sortir de sa cachette / de sa réserve - Se dévoiler - Se manifester  
Invitation à la déambulation, à prendre l'air - Conjuguer nature et culture*

L'exposition est une double invitation, à se dévoiler pour des artistes en devenir et à regarder des espaces naturels urbains d'une nouvelle manière pour le public.

## 3 - Présentation du lieu de l'exposition - Les Jardins de la Caserne Mellinet

### L'histoire du site

Situé dans le quartier Saint-Donatien, le projet urbain de la caserne Mellinet se trouve à l'est du centre ville de Nantes, et en dehors des remparts médiévaux de la ville.

Depuis le XIXème siècle, ce quartier est dévolu en grande partie à l'armée, mais ce n'est qu'à la fin de ce siècle que son implantation va s'étendre, avec la généralisation du service militaire qui devient obligatoire à partir de 1872.

Puis en 1909, le maire Gabriel Guist'hau va adresser une demande à l'Etat pour accueillir un régiment d'artillerie. Ce choix va transformer durablement la vie du quartier et de ses habitants. La Caserne rentre en activité en 1911 sous le nom de caserne Mellinet, en l'honneur du général nantais Emile Mellinet. Elle accueille le 51ème régiment d'artillerie constitué d'environ 1 000 hommes.

Durant la Seconde Guerre mondiale, le régiment est dissous et la caserne occupée par les troupes allemandes.

À la sortie de la guerre, la caserne se transforme, elle accueille toujours des garnisons, mais une partie est également dédiée au service de l'entraînement préparatoire et des réserves.

Lorsque la guerre d'Algérie s'achève en 1962, des Harkis et leur familles sont accueillis au sein de la caserne dans ce qui était l'ancienne prison militaire dans des conditions d'hygiène très précaires. Ces familles restent logées dans la prison jusqu'en 1966.

### À partir des années 2010, une reconversion de la caserne

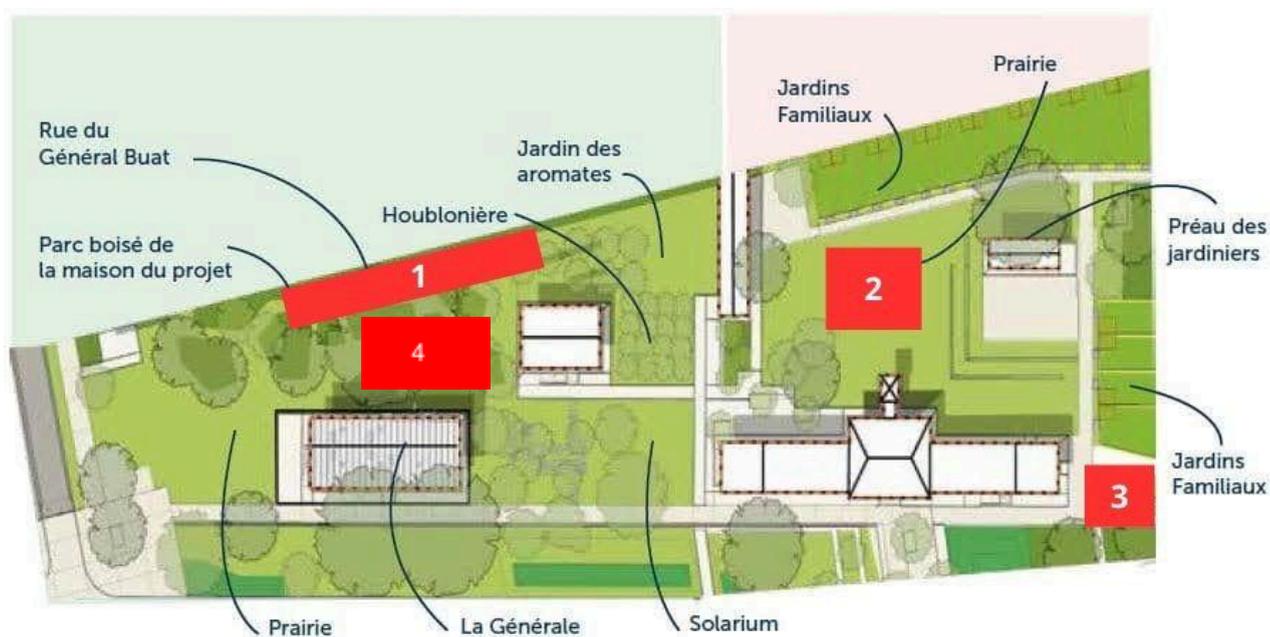
Jusque dans les années 2000 la caserne accueille encore de nombreux régiments, et c'est en 2010 que le dernier régiment présent dans la caserne se voit dissous.

Nantes Métropole se positionne pour récupérer les 13,5 hectares que représente le terrain de la caserne, le site est racheté à l'Etat en 2014, la transformation du quartier s'entame.

Chaque bâtiment est évalué selon l'intérêt de son patrimoine architectural, des fouilles sont menées, et les réflexions sur le devenir du site entamées. En tout une vingtaine de bâtiments sont conservés pour témoigner du patrimoine du site, dont le bâtiment nommé aujourd'hui La Générale, auparavant ancien mess des généraux de la caserne.

Les jardins Anne Philipp, qui se situent autour de [La Générale](#), ont été développés par le cabinet d'urbaniste paysage Atelier Georges, et ont été livrés en 2023. Ce jardin accueille différents usages, entre les jardins familiaux se situant à la partie est du site, des espaces ouverts, des espaces de jeux (pétanques...) une structure de houblonnière, ainsi qu'un parcours aromatique. Il joue aujourd'hui le rôle de trait d'union entre le quartier de Saint-Donatien et les nouveaux aménagements.

**La 4<sup>ème</sup> édition de l'exposition *Sortir du Bois* prendra place dans ce jardin, proposant une déambulation à travers quatre zones :**



Source : <https://www.nantes-amenagement.fr/2021/09/28/livraison-du-parc-anna-philipp/>

### Zone 1 : la haie d'ajoncs



### Zone 2 : la prairie



### Zone 3 : la zone sèche



### Zone 4 : bosquets et massifs



## Photos d'ambiance du quartier caserne Mellinet



### 4 - Les objectifs du projet

Ce projet développe notre vision de l'insertion professionnelle des artistes émergent·e·s et de l'accès du public à l'art.

Les artistes bénéficient d'un accompagnement global :

- une bourse pour produire et être rémunéré,
- un lieu pour créer,
- un accompagnement pour communiquer sur sa pratique : écriture et médiation orale,
- un accompagnement administratif,
- une mise en réseau,
- une exposition les rendant visibles.

Le public profite d'une exposition temporaire dans un espace vert, accessible gratuitement.

## 5 - Les conditions générales

### **5.1 Concernant la bourse**

- Chaque artiste lauréat.e.s bénéficiera d'une bourse de 1 750 € composée de :
  - 1 250 € pour couvrir les frais de production de l'œuvre : achat de matériaux, logistique (frais de transport, hébergement, repas...)
  - 500 € de rémunération et cession temporaire des droits d'auteurs : déclarée à l'URSSAF pour les artistes inscrits en tant qu'artistes-auteurs. Wild Side versera la contribution diffuseur.
- Le versement sera effectué de la manière suivante : 50% de la somme totale à l'issue de la sélection, 50% à la livraison de l'œuvre au moment de l'installation.
- L'intégralité de la bourse est versée aux lauréat.e.s : l'utilisation de la bourse ne fait pas l'objet d'un contrôle de Wild Side.

### **5.2 Concernant l'accompagnement**

L'appel à projet *Sortir du Bois* permet aux lauréat.e.s de bénéficier de sessions de formations et d'un suivi :

- Aide à l'écriture de la démarche artistique et biographique avec AMAC : une demi-journée d'atelier collectif suivie d'accompagnement individuel afin de formaliser un contenu utilisé dans la communication et la signalétique de l'exposition *Sortir du Bois*
- Formation à la médiation orale avec All Ready Made : une demi-journée d'atelier collectif permettant de réaliser une interview dans le cadre d'un épisode du podcast *Ceci n'est pas une pipe* dédié à *Sortir du Bois* et de visites guidées de l'exposition pour le public et les partenaires.
- Échange d'une demi-journée avec AMAC et le Pôle Arts Visuels des Pays de la Loire pour répondre aux questions des lauréat.e.s sur les démarches administratives liées au statut d'artiste-auteur.
- Accompagnement technique des membres du réseau Factotum : conseils sur la conception, mise en relation avec des structures de production et artisans pour la fabrication
- Mise à disposition d'un lieu de production sur site, géré par les Petites écuries - arts du feu et du faire, membre du réseau Factotum, (*du 25 août au 29 août*)
- Présentation des structures intervenantes en fin de dossier !

### **5.3 Concernant les artistes**

- L'appel à projets est ouvert aux artistes émergents, autodidactes, en sortie d'étude, en voie de professionnalisation...
- L'appel à projet s'inscrivant dans un parcours professionnel, il est préférable que les lauréat.e.s soient détenteurs d'un n° de SIRET au titre d'une activité d'artiste-auteur.
- La participation à *Sortir du Bois* doit constituer un réel effet de levier dans le parcours du candidat.
- Il n'y a pas de limite d'âge.
- L'appel à projets n'est fermé à aucune discipline bien que les contraintes d'une exposition en extérieur soient restrictives.
- La candidature peut être collective ou individuelle.

- Un comité de sélection, constitué de professionnels du secteur de la culture et d'experts impliqués dans l'aménagement du quartier ([composition détaillée en section 5.4](#)), sélectionnera jusqu'à 4 projets. Toute candidature donnera lieu à une réponse de la part de l'association, argumentée si le candidat le demande.
- Une attention particulière sera portée aux candidatures issues de la Loire-Atlantique et de la région Pays de la Loire bien que cet appel à projets ne leur soit pas réservé.

#### **5.4 Concernant les œuvres**

- Les œuvres pourront être issues de productions existantes ou être des créations ad hoc.
- Les œuvres devront être pensées pour une installation in situ.
- Installées en extérieurs, les œuvres seront à portée de main du public. Elles devront donc être suffisamment solides pour résister à d'éventuelles manipulations et ne devront présenter aucun danger pour le public adulte ou enfant.
- Elles devront être pensées pour résister, pendant deux mois aux aléas climatiques (vent, pluie, forte chaleur...). À noter que le site est accessible 24/24h, et ne fait pas l'objet d'une surveillance particulière. L'association se gardera le droit de solliciter les artistes durant la période d'exposition pour remettre en état/réparer une installation qui serait endommagée. Un entretien courant, ou des petites interventions de réparation pourront être assurés directement par l'association et toute intervention fera l'objet d'un accord avec l'artiste au préalable.
- Un comité technique se tiendra pour étudier les dossiers des candidats et évaluer la compatibilité des propositions artistiques avec le lieu, les usages, les publics, la faisabilité des projets et les contraintes de sécurité.
- L'installation des œuvres se déroulera entre le **25 et le 29 août**. Les œuvres pourront être réalisées, en totalité ou en partie sur place, avec un lieu de stockage disponible aux ateliers du Pôle des arts du feu, sur cette même période.
- Le démontage des œuvres se fera entre le **03 et le 07 novembre**, la présence des artistes sur site est obligatoire pour le montage et démontage des œuvres.
- Une attention particulière sera accordée aux projets prenant en compte leur impact environnemental et privilégiant des solutions de réemploi et de recyclage des matériaux.
- Dans un souci de respect de l'intégrité du travail de l'artiste et du lieu, les organisateurs se réservent le droit de ne pas exposer une œuvre qui ne serait pas conforme à l'intention présentée.

#### **5.5 Concernant le lieu**

- Chaque artiste devra faire le voeu **d'une zone d'implantation de son projet** parmi celles proposées sur la fiche technique. L'association et le comité de sélection se réservent la décision finale d'attribution de tout ou partie des emplacements.
- Les installations devront être respectueuses des différents espaces, elles ne devront pas avoir d'impact majeur sur leur environnement, outre les contraintes liées à leur implantation. **Les espaces devront être restitués dans un état strictement identique à l'état initial à la fin de l'exposition.** Cette contrainte doit être également prise en compte pour le choix des matériaux et de fixation de l'œuvre
- Le jardin Anne Philipp comporte des arrivées de fluides (eau ou électricité), leur accès doit faire l'objet d'une demande auprès de l'association *Wild Side*.

Attention, des restrictions d'eau peuvent être imposées selon les conditions climatiques et sur avis du préfet.

Ces indications sont complétées d'un dossier technique que vous pouvez télécharger [en section 8 "Les liens externes"](#) à la fin de ce document.

### **5.6 Concernant la sélection des projets**

Pendant l'appel à projets, des précisions pourront être demandées aux candidats afin d'apporter toutes les informations aux comités suivants, qui se réuniront après la clôture de l'appel à projets.

1. Un comité technique sera réuni dans le but de soulever la faisabilité technique des projets, il pourra écarter les propositions jugées non compatibles au site et à la sécurité du public.
2. Un comité de sélection évaluera les candidatures au regard de plusieurs critères : caractère émergent, originalité et pertinence de la proposition artistique, intégration au site, faisabilité technique, capacité de l'artiste à mener à bien son projet, ...
  - Le comité sera également attentif à la cohérence de la proposition artistique entre les projets sélectionnés.
  - Il est constitué des représentants des structures suivantes :
    - Association Wild Side
    - Agence AMAC
    - Département de Loire-Atlantique
    - La Ville de Nantes (Direction Nature et Jardins et Direction Générale de la Culture)
    - All Ready Made
    - Les Petites écuries - arts du feu et du faire
    - Nantes Métropole Aménagement
3. Le comité de sélection présélectionnera jusqu'à 6 candidats qui seront invités à un échange en visio afin de présenter leur projet de vive voix et répondre à d'éventuelles interrogations techniques avant de procéder à la sélection finale (**jusqu'à 4 lauréats**).

## 6 - Démarches de candidature

Pour rappel voici les conditions de candidature à prendre en compte avant de nous faire parvenir votre candidature :

- Vous devez correspondre au profil recherché (= artiste émergent).
- Déposer votre candidature dans un premier temps en répondant au questionnaire en ligne (lien dans la [section 8 "Les liens externes"](#) en fin de ce document).
- Dans un second temps, nous envoyer par mail ([wildside.asso@gmail.com](mailto:wildside.asso@gmail.com)) les éléments suivants :

- Une intention de votre projet : texte détaillé accompagné d'images de référence et d'informations techniques.
- La lettre d'engagement dûment remplie (à télécharger dans la [section 8 "Les liens externes"](#) en fin de ce document).

### En option :

- Tout autre document nous permettant de découvrir plus en profondeur votre travail (portfolio, book, présentation de votre démarche...)
- Une proposition visuelle du projet (esquisse, schéma, modélisation,...)

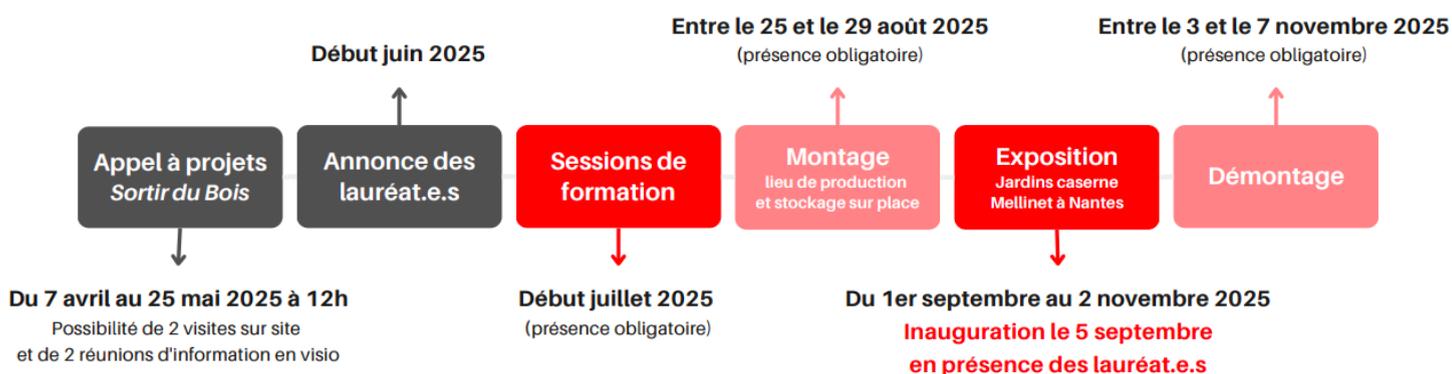
*Le questionnaire en ligne ne peut être complété qu'une seule fois*

Les résultats de l'appel à projets seront annoncés **début juin 2025**.

Les formations incluses dans le projet seront programmées **début juillet, elles sont obligatoires**.

Les projets qui ne seront pas sélectionnés à l'issue du comité de sélection pourront bénéficier, sur demande, de retours commentés du comité.

Ils pourront être conservés par *Wild Side* pour une durée maximale de 3 ans en vue de potentielles et/ou futures opportunités en accord avec l'artiste.



## 7 - Les partenaires

Le projet *Sortir du Bois* bénéficie du soutien de :

De la Ville de Nantes par le biais de deux de ses directions, celle de la Culture et [Nature et Jardins](#).

Au sein de la Direction générale à la Culture et aux Arts dans la Ville de Nantes, la Direction de l'accompagnement des projets et des réseaux artistiques travaille au soutien à la création artistique dans les différents champs disciplinaires. Via des dispositifs innovants, les aides à la création ou des subventions spécifiques, la DAPRA répond aux besoins des artistes émergents et locaux, amateurs ou professionnels. Les chargé.e.s de missions qui y travaillent offrent un accompagnement personnalisé et adapté, grâce à leur connaissance du terrain, des acteurs et des structures. La direction Nature et Jardins à en gestion les nombreux espaces verts de la ville de Nantes. La typicité de la ville s'est ancrée par sa relation aux végétal qui est mis à l'honneur partout où il le peut, dans ses grands parcs bien sûr, mais aussi en général dans tous les espaces verts.

La [DRAC](#), l'action de la DRAC dans le domaine des arts visuels consiste à participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de l'État en matière de développement, de diffusion de la création contemporaine et de la structuration de la filière des arts visuels en Pays de la Loire. Elle a pour mission le soutien à la création, à la production et à la transmission des savoirs par le biais de l'enseignement supérieur. Elle coordonne et fluidifie les réseaux de la création d'aujourd'hui : peinture, sculpture, photographie, design, arts décoratifs et métiers d'art. En ce sens, elle accompagne les structures institutionnelles et labellisées de la région. Elle favorise aussi le développement des associations et des collectifs d'artistes engagés dans des actions liées à la promotion et au développement des publics.

Le projet est également accompagné par :

L'agence [AMAC](#) est missionnée par le Conseil départemental de Loire-Atlantique pour l'accompagnement à la professionnalisation des artistes plasticien·ne·s bénéficiaires du RSA. L'agence propose également des formations aux artistes auteur·rices des arts visuels qui cherchent à renforcer leurs compétences dans l'exercice de leur activité.

L'association [ALL READY MADE](#), a pour ambition de promouvoir la création contemporaine auprès du public et des professionnels des arts visuels. Elle offre son soutien aux artistes plasticiens par un accompagnement personnalisé : soutien financier à la production d'œuvres, organisation d'expositions, éditions numériques et papier.

La Galerie et espace d'exposition [Le Rayon vert](#), a pour mission de promouvoir la diversité artistique et de rendre l'art accessible au plus grand nombre. Ancrée dans le quartier de Chantenay depuis 1992, l'association se veut aussi être un lieu de rencontres, soutien à la création artistique.

[Petites écuries - arts du feu et du faire](#), est un laboratoire de production artistique et de transmission. Les petites écuries soutiennent la création contemporaine et artisanale et sont propices à la rencontre avec les publics. Elles sont portées par les Factotum, réseau de structures de production en arts visuels. Ensemble, elles réunissent leurs savoir-faire pour prendre en charge toute la chaîne de production artistique.

[Nantes Métropole Aménagement](#) (NMA) est une Société Publique Locale créée en 1992 dont le capital est détenu par Nantes Métropole et 19 communes de l'agglomération. Aménageur et développeur économique, NMA est un partenaire pour les communes dans la conduite de projets urbains ou d'équipements. NMA développe des actions spécifiques : une production singulière, diversifiée et riche, des projets sur mesure et adaptés aux

différents territoires, et enfin des innovations dans les projets et les méthodes. NMA conduit la reconversion de l'ancienne caserne Mellinet : + d'infos sur le [site internet](#).

## 8 - Les liens externes

### Dossier de candidature

[Retrouvez ici le dossier](#) contenant l'ensemble des documents nécessaires à votre candidature, à savoir :

- La [lettre d'engagement](#) à télécharger et compléter.
- Le [dossier technique](#), comprenant la fiche technique ainsi que les photos du site, et le plan général

### Éléments à nous retourner via le formulaire de candidature

→ [Le formulaire de candidature](#)

→ Les annexes à nous adresser via le formulaire de candidature à nous envoyer par mail (^à l'adresse [wildside.asso@gmail.com](mailto:wildside.asso@gmail.com))

- [La lettre d'engagement](#) à télécharger et compléter.
- Une intention de votre projet : texte détaillé accompagné d'images de référence et d'informations techniques.

#### **En option :**

- Tout autre document nous permettant de découvrir plus en profondeur votre travail (portfolio, book, présentation de votre démarche...)
- Une proposition visuelle du projet (esquisse, schéma, modélisation,...)

### Ressources annexes

Pour aller plus loin :

- [La Caserne Mellinet](#)
- [Les Jardins Anne Philipp](#) (= les jardins de la caserne Mellinet)

Pour participer à une visio ou une rencontre sur le site des jardins de la caserne Mellinet, inscrivez-vous [via ce formulaire](#)

→ **[POUR CANDIDATER, C'EST ICI](#)** ←